



C'est à se demander où est le centre de Bordeaux... Sur la Garonne, les bateaux sont de plus en plus nombreux. Hier midi, lors de la présentation du schéma directeur du fleuve, de nouveaux projets ont été annoncés.

Port de plaisance et formes de radoub sont en pleine mutation et renaissance aux Bassins à flot.

Dès cette année, un nouveau ponton, à usage mixte, accueillera également bateaux de plaisance et péniches fluviales sur le quai des Chartrons. Rive droite, station service et lieux d'amarrage sont programmés dans les futures années.

« La demande est forte », a indiqué Stéphane Delaux, adjoint au maire de Bordeaux et président de l'Office de tourisme de Bordeaux Métropole, tout en rappelant que ces nouveaux pontons sont destinés aux bateaux qui naviguent et non à ceux qui voudraient faire du commerce à quai.

Nouveau business la Garonne ? Incontestablement oui. Mais face à la foule de demandes, le maire et président de Bordeaux Métropole a mis des conditions sur certains usages du fleuve. L'an dernier, un arrêté préfectoral avait été pris pour interdire les jet-ski du 1er juin au 15

septembre entre le pont de pierre et le pont levant. Arrêté qui sera reconduit, a confirmé Alain Juppé. « Le bruit est la première nuisance dont se plaignent les Bordelais. Je n'ai pas envie qu'on pétarade sur le fleuve. »

Une annonce qui a mis en émoi, l'exploitant de Bordeaux Jet, présent dans la salle. Son activité consiste à proposer des balades touristiques à bord de scooters des mers dans le port de la Lune. Ne plus proposer le parcours entre les deux ponts encadrant le Bordeaux XVIIIe serait une « catastrophe » pour lui. « Le bruit est lié à la vitesse, ce qui n'est pas notre but », a-t-il plaidé. « Si c'est silencieux et si c'est vraiment pour la promenade touristique, on verra », a répondu Alain Juppé. Comme quoi, le partage du fleuve ne coule pas de source. •

Laurie Bosdecher

Photo : L'arrêté interdisant les jet-ski entre les ponts de pierre et levant en été doit être renouvelé © ARCHIVES STEPHANE LARTIGUE /SUD OUEST